

Les gouvernements provinciaux et les administrations territoriales ont également, par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, contribué de façon importante aux préparatifs canadiens pour le Sommet de la Terre.

Les défis de la coopération et de la coordination

Il est essentiel d'établir des normes nationales pour veiller à protéger, dans toutes les régions du Canada, le patrimoine naturel de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes et à uniformiser les prescriptions réglementaires imposées à l'industrie. L'harmonisation des politiques et des normes peut aussi faire bénéficier les Canadiens des énormes retombées économiques qu'amène l'accroissement des échanges intérieurs. La coopération fédérale—provinciale et le rôle de chef 'de file exercé par le gouvernement fédéral ont permis et continueront de favoriser l'établissement de normes nationales compatibles.

Les gouvernements, par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, tiennent pour hautement prioritaire l'harmonisation des normes et des procédés de réglementation dans certains domaines de l'écologie, comme l'évaluation environnementale, la réutilisation, le recyclage, la récupération des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, le réchauffement de la planète.

Le Gouvernement reconnaît que les deux paliers de gouvernement ont autorité en matière environnementale. Les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sont basées sur la conviction que ces responsabilités constitutionnelles doivent être reconnues et respectées. Par conséquent, le Gouvernement appuie la recommandation du Comité permanent en ce qui a trait au besoin de coopération et de coordination entre les deux paliers de gouvernement en matière environnementale. Le Gouvernement s'est également engagé à travailler avec ses partenaires provinciaux à accroître l'harmonisation, s'il y a lieu, des politiques et des règlements fédéraux et provinciaux.

Concilier le rôle important que veut jouer le fédéral avec le partage de la compétence

Le Gouvernement du Canada est résolu à conserver un rôle important pour la protection et la gestion de l'environnement et à demeurer le maître d'oeuvre du développement durable. Depuis la publication du Plan vert du Canada, nous avons annoncé l'affectation à l'environnement de nouveaux crédits représentant plus de deux milliards de dollars. Parmi les initiatives ainsi financées, il y a l'assainissement des Grands Lacs, du fleuve Fraser et des « points chauds » des provinces de l'Atlantique, l'établissement d'une infrastructure dans les réserves et la protection de notre patrimoine naturel et culturel.

Il n'y a aucun doute, cependant, comme le fait remarquer le rapport du Comité permanent, qu'aucune instance gouvernementale ne pourra, à elle seule, relever tous les défis que l'environnement nous posera au cours de la prochaine décennie. Il est donc essentiel que toutes les instances fassent preuve de coopération et qu'elles deviennent partenaires pour réaliser le développement durable dans sa triple dimension (locale, nationale, internationale).